



Le prix qui récompense
les rénovations durables de bâtiments

Cahier des charges



Préambule

La vocation de ce prix est d'encourager les opérateurs à avancer dans l'amélioration de la qualité des immeubles qu'ils rénovent mais aussi de mettre en valeur leur savoir-faire dans l'embellissement des villes et amélioration la qualité de vie de la population,

Ce concours fait l'objet de 3 catégories : le prix RénoVert résidentiel, le prix RénoVert tertiaire, le prix RénoVert Copropriété. Cette compétition sera réalisée chaque année au niveau national.

Critères minimums

Les candidats :

Le concours est ouvert aux adhérents UNIS et/ou aux clients professionnels de l'immobilier des Banques Populaires, à la date de dépôt de leur candidature.

Caractéristiques des opérations concernées :

- **Zone géographique :**

Territoire national métropolitain.

- **Typologie d'opération :**

Résidentiel, Tertiaire et Copropriété

Opération achevée depuis moins de deux ans à la date de lancement du Concours ou en phase d'achèvement (travaux réalisés à hauteur de 80%) à la date de lancement du Concours,

Immeuble rénové dont au moins 50% du bâti est conservé

- **Taille de l'opération :**

Rénovation immeuble entier sauf pour lot indépendant avec un minimum de 200 m²

Rénovation Maison Remarquable (de caractère ou d'architecte) + de 200 m² Rénovation

lourde éligible sous réserve de conservation d'un minimum de 50% du bâti

Critères de sélection :

Qualités environnementales : au moins 3 critères à réunir

Point d'attention : les projets dont l'étiquette DPE de départ est E, F, G devront obligatoirement remplir la condition d'amélioration du DPE (soit 2 critères dans la liste ci-dessous plus le DPE)

- **Amélioration des équipements pour diminuer et optimiser la dépense énergétique du bâtiment :** *changement de mode de chauffage-climatisation, production d'énergies renouvelables, adaptation aux changements climatiques ...*
- **Amélioration de la conception durable du bâtiment :** *Travaux d'isolation toit, murs huisseries et installation d'éléments d'énergies renouvelables prise en compte cycle de vie du bâtiment...*
- **Recours à des matériaux de construction sains, Biosourcés, écologiques et innovants**
- **Certifications obtenues :** *Charte chantier propre, certif environnementales (BREEAM, LEED, HQE), Certif Habitat Environnement, Label Biodiversité ...*
- **Amélioration du DPE (critères obligatoires en cas de DPE de départ : E, F, G) :** *avant/ après travaux de rénovation (gain d'au minima deux classes énergétiques par rapport à l'étiquette de départ, critère obligatoire pour les DPE de départs E, F, G)*
- **Respect RT existants (RT 2012, RE 2020)**
- **Amélioration du DPE collectif (le cas échéant)**
- **Présence d'un maître d'œuvre pour la conception puis la phase de suivi de chantier et d'un AMO pour l'ingénierie financière**

Qualités de vie : au moins 2 critères à réunir

- **Solutions connectées contribuant au confort de vie et optimisation de l'énergie y compris à distance :** *suivi conso, pilotage chauffage, bornes électriques et autres usages, qualité de l'air...*
- **Rapport des logements à la nature :** *vues dégagées, espace verts, balcons, terrasses...*
- **Soins apportés aux parties communes :** *taille, clarté, qualité, sécurité, confort parking, adaptation au vieillissement de la population et accessibilité handicap...*
- **Attractivité des logements et des bureaux :** *plans fonctionnels, vues, dimension pièces, espaces de rangements, connectivité...*
- **Services à la personne :** *services seniors, familles, jardins partagés, services aux collaborateurs pour les bureaux...*

Qualités sociétales : au moins 1 critère à obtenir

- **Connexion du programme dans la ville, intégration dans la ville/quartier :** *réflexion sur la qualité de l'opération vis-à-vis des commerces, des transports et en favorisant la mixité urbaine, qualité architecturale ...*
- **Démarche RSE de l'opérateur :** *conduite responsable des opérations : gestion des déchets du chantier, relation avec les clients, la copropriété et les parties prenantes, qualité des conditions de travail...*
- **Prise en compte des nouveaux modes d'habiter et de travailler :** *espaces partagés, partage des parkings...*